

**Session :** Janvier 2019

**Année d'étude :** Troisième année de licence en droit

**Discipline :** *Procédure civile*  
(Unité d'enseignements complémentaires 1)

**Titulaire(s) du cours :** M. Eric MARTIN

Répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le tribunal compétent en matière réelle immobilière ? (3 points)
2. Qu'est-ce que la radiation d'une affaire ? (2 points)
3. Qu'est-ce qu'une fin de non-recevoir ? (3 points)
4. Qu'est-ce qu'un appel en intervention forcée aux fins de déclaration de jugement commun ? (2 points)

-----

Durée de l'épreuve : 1 h 30.

Documents autorisés : aucun.